

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2018

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 4 octobre 2018, à compter de 18 h 30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 27 septembre 2018, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume à BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE, Stéphane BAUDU (présent jusqu'à la délibération n°A-D-2018-222), François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT, François THIOLLET, Yann BOURSEGUIN (présent à partir de la délibération n°A-D-2018-230), Didier MOELO, Marc GRICOURT (présent jusqu'à la délibération n°A-D-2018-242), Chantal REBOUT, Odile SOULES, Benjamin VETELE (présent à partir de la délibération n°A-D-2018-228), Gildas VIEIRA, Ozgur ESKI, Denys ROBILIARD (présent à partir de la délibération n°A-D-2018-233), Françoise BEIGBEDER, Jean-Benoît DELAPORTE, Marylène DE RUL, Yves OLIVIER, Pierre BOISSEAU, Catherine MONTEIRO, Joël PATIN, Jacques CHAUVIN (présent à partir de la délibération n°A-D-2018-222), Christelle FERRE, Michel CHASSIER, Jean-Louis BERGER, Denis LEPRAT, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD, Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER (présente à partir de la délibération n°A-D-2018-230), Joël PASQUET, Henri BURNHAM, François CROISSANDEAU, Éveline MARIER, Eliane GENUIT, François BORDE, Georges HADDAD, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Nadine SEGRET, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAULT, Jean GASIGLIA, Yves BARROIS (présent jusqu'à la délibération n°A-D-2018-242), Catherine LE TROQUIER, Nicole LE BELLU, Pierre MONTARU, Jean-Marc MORETTI, Audrey ROUSSELET, Catherine NAVARD, Claudine HERVY, Didier LAFFRAY

POUVOIRS :

Myriam COUTY donne procuration à Chantal TROTIGNON, Fabienne QUINET donne procuration à Marylène DE RUL, Isabelle LAUMOND-VALROFF donne procuration à Joël PATIN, Sylvie BORDIER donne procuration à Catherine MONTEIRO, Louis BUTEAU donne procuration à Georges HADDAD, Marie-Agnès FERET donne procuration à Chantal REBOUT, Mathilde PARIS donne procuration à Michel CHASSIER, Stéphane LEDOUX donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Serge GUIMARD donne procuration à François BORDE, Annie BARBOUX donne procuration à Alain TONDEREAU, Yves GEORGE donne procuration à Benoît SIMONNIN, Gérard CHARZAT donne procuration à Pierre LESCURE, Alain VEE donne procuration à Jean GASIGLIA, Didier PIGOREAU donne procuration à Claudette BOURGUEIL, Elie GILBERT donne procuration à Henri BURNHAM, Philippe MASSON donne procuration à Lionella GALLARD, Christian MARY donne procuration à François FROMET, Jacqueline GOURAULT donne procuration à Stéphane BAUDU jusqu'à la délibération n°A-D-2018-222, Yann BOURSEGUIN donne procuration à Jérôme BOUJOT jusqu'à la délibération n°A-D-2018-229, Véronique REINEAU donne procuration à Jacques CHAUVIN à partir de la délibération n°A-D-2018-222, Annick VILLANFIN donne procuration à Benjamin VETELE à partir de la délibération n°A-D-2018-228, Marc GRICOURT donne procuration à Corinne GARCIA à partir de la délibération n°A-D-2018-243

SUPPLEANCES :

Philippe GUETTARD par Didier LAFFRAY

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Elise BARRETEAU, Jean-Luc MALHERBE, Didier GUILLON, Véronique REINEAU (jusqu'à la délibération n°A-D-2018-221), Jacques CHAUVIN (jusqu'à la délibération n°A-D-2018-221), Stéphane BAUDU (à partir de la délibération n°A-D-2018-223), Jacqueline GOURAULT (à partir de la délibération n°A-D-2018-223), Annick VILLANFIN (jusqu'à la délibération n°A-D-2018-227), Benjamin VETELE (jusqu'à la délibération n°A-D-2018-227), Catherine LHERITIER (jusqu'à la délibération n°A-D-2018-229), Denys ROBILIARD (jusqu'à la délibération n°A-D-2018-232), Yves BARROIS (à partir de la délibération n°A-D-2018-243)

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves GUELLIER

N° A-D-2018-216	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	---

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° A-D-2018-217	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	--

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° A-D-2018-218	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Blois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU selon les modalités suivantes :

- le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Blois sera mis à disposition du public pendant un mois, du lundi 5 novembre 2018 au vendredi 7 décembre 2018, à la Mairie de Blois - Direction de la Planification, de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette 41 000 BLOIS, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition avec le dossier de modification simplifiée ;
- le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet de la Communauté d'agglomération dans la rubrique dédiée à la commune et éventuellement adresser ses observations par courriel via l'adresse spécifiquement créée pour être jointes au registre ;
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys ;
- un avis de publicité précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, l'adresse mail dédiée sera affichée au siège d'Agglopolys, en Mairie de Blois, et publié dans un journal diffusé dans le département. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du plan local de l'urbanisme de la commune de Blois ;

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys présentera le bilan devant le conseil communautaire pour approbation du projet (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public).

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents des chambres consulaires,
- à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise,
- à Agglopolys (en tant qu'autorité organisatrice des transports et en charge du PLH),
- au Maire de Blois.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et en mairie de Blois pendant un mois.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-219	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) pour l'étude trame verte et bleue – Vérification et précision des corridors écologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD d'Agglopolys
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès du Président du Conseil Régional une subvention de 80 % du montant HT des investissements relatifs à l'étude trame verte et bleue – Vérification et précision des corridors écologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD d'Agglopolys, de la thématique D : « action transversale stratégie régionale biodiversité » - Mesure 31 : Trame verte et bleue, du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-220	FONCIER – Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017 par Agglopolys et son concessionnaire 3 VALS AMENAGEMENT.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées par Agglopolys et son concessionnaire 3 VALS AMENAGEMENT, présenté pour l'année 2017 et joint en annexe ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-221	HABITAT – Fonds d'Intervention Foncière : Attribution d'une subvention
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention de 16.000 € au titre du Fonds d'Intervention Foncière au bénéfice de la commune de Chailles pour l'opération « Rue du Clos César » de 4 logements sociaux neufs (3 PLUS et 1 PLAi) ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-222	HABITAT – Fonds Logement : Attribution de subventions
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer les subventions au titre du Fonds Logement selon la répartition suivante :

Bailleur social	Terres De Loire Habitat			TOTAL
	Chouzy sur-Cisse	Blois	Saint-Gervais la-Forêt	
Commune				-
Nom de l'opération	Opération « Centre Bourg »	Résidence autonomie « Rue de Vauquois »	Opération « 71 Route Nationale »	-
Nombre de logements	4 PLUS et 2 PLAi	17 PLUS et 73 PLS	6 PLUS et 2 PLAi	27 PLUS et 4 PLAi et 73 PLS
Année de programmation	2016	2017	2017	-
Décision de subvention par opération	48.000 € <i>(pour 6 logements)</i>	170.000 € <i>(pour 90 logements)</i>	80.000 € <i>(pour 8 logements)</i>	298.000 € <i>(pour 104 logements)</i>

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-223	INTERCOMMUNALITE – Désignation des représentants d'Agglopolys au sein du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron suite à la modification des statuts dudit syndicat.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la modification des statuts du Syndicat mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron ;
- approuver l'élection :

* des 7 délégués titulaires : Stéphane Ledoux, René Chicoineau, Jean Noel Chappuis, Jean Pierre Sarradin, Jean-Claude Johannet, Charles Antoine de Vibraye, Annie Bregard (actuellement suppléante) .

* et de leur 7 suppléants : Michel Dronne, Jean Michel Blaiteau, Michel Amiot, Christian Métais, André Patouret, Michel Rouillet et Marylène De Rul.

pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du comité syndical, conformément à l'article 5. des statuts du Syndicat Mixte.

- autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-224	PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'une Commission de Progression Professionnelle (CPP) pour les agents de droit privé de la Direction du cycle de l'eau de la communauté d'agglomération de Blois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la création d'une Commission de Progression Professionnelle (CPP) pour les agents de droit privé de la Direction du cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération de Blois ;
- procéder à la désignation des 4 membres titulaires et des 4 membres suppléants de la Commission de Progression Professionnelle :

Pour l'employeur :

Titulaire : Christophe DEGRUELLE, suppléante : Corinne GARCIA

Titulaire : Yves CROSNIER-COURTIN, suppléant : Jérôme BOUJOT

Pour les représentants du personnel :

Titulaire : Julien VALLON, suppléant : Christophe BESNE

Titulaire : un représentant de l'organisation syndicale (CFDT), suppléant : un représentant de l'organisation syndicale (CFDT) ;

- autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 80 voix pour et 2 abstentions (Odile SOULES, Jean-Benoît DELAPORTE)

N° A-D-2018-225	PERSONNEL TERRITORIAL – Cycle de l'eau - Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer la date de départ de l'agent ;
- fixer le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle à 1 537,11 € sous réserve d'actualisation tenant compte des évolutions réglementaires sur la part salariale de la rémunération à la date légale de prise en compte du calcul de l'indemnité, soit le 26 novembre 2018 ;
- autoriser le Président à signer la convention de rupture conventionnelle.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-226	PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'emplois
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer les emplois ;
- modifier et adapter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-227	MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes entre la Ville de Blois et Agglopolys relatif à l'achat d'espaces publicitaires pour les annonces d'offres d'emploi et autorisation de signer la convention et les marchés
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois et Agglopolys pour la passation du marché pour une mission de conception et d'achat d'espaces publicitaires pour les annonces d'offres d'emploi dans la presse numérique et dans la presse écrite ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Ville de Blois assure les fonctions de coordonnateur du groupement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer le marché et tout acte y afférent.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-228	FONCIER – Commune de Blois – Rue Laplace – Acquisition d'une emprise ferroviaire désaffectée à prendre sur la parcelle AR n° 442
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter d'acquérir une emprise de 1 500 m² à usage de voirie, à prendre sur la parcelle AR n° 442, parcelle appartenant au domaine public ferroviaire désaffecté, au prix de 1,50 € du m², conformément à l'avis de France Domaines ;
- dire que les frais liés à cette acquisition seront pris en charge par Agglopolys ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-229	FONCIER – Commune de Ménars – Rue du Courtois – Acquisition d'une emprise ferroviaire désaffectée à prendre sur la parcelle ZB n° 112
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter d'acquérir une emprise de 50 m² environ à usage de voirie, à prendre sur la parcelle ZB n° 112, parcelle appartenant au domaine public ferroviaire désaffecté, sise rue du Courtois à MENARS au prix forfaitaire de 5 000 € ;
- dire que les frais liés à cette acquisition seront pris en charge par Agglopolys ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-230	TRANSPORTS – Rapport d'activités 2017 du contrat de DSP relatif à la gestion et à l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs
------------------------	---

Le conseil communautaire prend acte de la production du rapport annuel 2017 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-231	TRANSPORTS – Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs de la Communauté d'Agglomération de Blois - Avenant n° 7 au contrat avec la société KEOLIS
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- d'adopter l'avenant n° 7 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs, conclu avec la société KEOLIS ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-232	ENERGIE – Convention UGAP pour la mise à disposition de fourniture et d'acheminement de gaz naturel.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'UGAP portant sur la mise à disposition de marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel à partir du 1^{er} juillet 2019 et ce pour une période de trois ans ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la consultation et toute pièce y affèrent.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-233	COLLECTE DES DECHETS – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets tel que présenté ;
- charger le Président ou son représentant de tenir ce rapport à la disposition du public dans les 15 jours suivant son examen par le Conseil.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-234	COLLECTE DES DECHETS – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonérations pour l'année 2019
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- arrêter la mise à jour, sur la base des justificatifs produits, de la liste des exonérations de la TEOM pour l'année 2019 sur les quarante-trois (43) communes de la Communauté d'Agglomération de Blois afin de prendre en compte tous les usagers qui ne sont pas collectés par les services communautaires et ceux disposant d'une convention de collecte avec la Communauté d'Agglomération ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-235	CYCLE DE L'EAU – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé, après avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2018 ; de :

- prendre acte de la production des rapports annuels 2017 des délégataires de service public d'assainissement collectif (La Chaussée Saint Victor, Chouzy, Ménars, Monteaux, Saint Denis sur Loire et Veuves) ;
- adopter le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif, tel que présenté et joint en annexe ;
- charger le Président ou son représentant de tenir ce rapport à la disposition du public dans les 15 jours suivant son examen par le conseil communautaire, après information par voie d'affichage ;
- autoriser la transmission du rapport annuel 2017 aux communes composant la Communauté d'agglomération, pour présentation aux conseils municipaux ;
- autoriser la transmission du rapport annuel 2017, pour information, à Monsieur le Préfet.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-236	CYCLE DE L'EAU – Engagement de travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées – Définition de la participation pour le financement d'équipements publics exceptionnels (PEPE) - Approbation de la convention de mise en œuvre de la PEPE avec la SAS CHATEAU DU BREUIL
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- se prononcer favorablement sur la réalisation de l'équipement public exceptionnel susvisé, consistant à procéder à une extension du réseau public de collecte des eaux usées dont le coût prévisionnel est estimé à 540 000 euros TTC, sous réserve du caractère définitif du permis de construire accordé pour la réalisation du projet dans les conditions décrites dans la présente délibération et sous réserve de la signature de la convention de participation financière pour équipements publics exceptionnels ;

- inscrire la dépense correspondante au budget 2019,
- décider de se prononcer favorablement sur la réalisation d'un réseau public de collecte des eaux usées au niveau du Hameau des Lombardes et son raccordement sur l'extension de réseau prévue ci-dessus,
- décider, en application de l'article L. 332-8 du Code de l'urbanisme, et pour assurer le financement de ces équipements publics exceptionnels, de proposer que la Commune de Cheverny prescrive au bénéficiaire dans l'arrêté de permis de construire une participation pour le financement par Agglopolys des travaux d'extension du réseau rendus nécessaires par le projet du Domaine du Breuil, équivalente à 50 % de leur coût total tel que constaté dans les décomptes généraux et définitifs des marchés à intervenir ;
- approuver le projet de convention ci-joint de participation financière pour équipements publics exceptionnels avec la SAS CHATEAU DU BREUIL fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de la participation, et autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 5 abstentions (Corinne GARCIA, François THIOLLET, Chantal REBOUT, Françoise BEIGBEDER, Marie-Agnès FERET)

N° A-D-2018-237	CYCLE DE L'EAU – Convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune de Sambin
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune de Sambin du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2030,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention,
- préciser que les recettes et dépenses à provenir de cette convention seront imputées au budget de l'assainissement collectif.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-238	CYCLE DE L'EAU – Contribution pluviale 2017 - Commune de la Chaussée-Saint-Victor et de Saint-Denis-sur-Loire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer le montant de cette contribution, pour l'exercice 2017, respectivement à :
 - * 5 374,36 € HT soit 5 911,80 € TTC pour la commune de La Chaussée-Saint-Victor,
 - * 1 976,16 € HT soit 2 173,78 € TTC pour la commune de Saint-Denis-sur-Loire.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-239	CYCLE DE L'EAU – Extension de la filière boue de la station d'épuration d'Onzain à Veuzain-sur-Loire - Programme de l'opération.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le programme de l'opération d'extension de la filière boues de la station d'épuration d'Onzain à Veuzain-sur-Loire ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-240	CREMATORIUM COMMUNAUTAIRE – Délégation de service public pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la gestion du crématorium communautaire – Rapport 2017 du délégataire.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de donner acte à la Société des Crématoriums de France (SCF), de la transmission du rapport 2017 relatif à la construction et l'exploitation du Crématorium de Blois, établi et communiqué en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé que conformément à l'article L. 1411-13 du même code, ces documents seront mis à la disposition

du public.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-241	LOISIRS – Délégation de Service Public - Rapport annuel 2017 du délégataire du centre aquatique Agl'eau.
------------------------	---

Le conseil communautaire prend acte de la production du rapport annuel 2017 du délégataire en charge de la gestion du centre aquatique Agl'eau.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-242	LOISIRS – DSP gestion du centre aquatique communautaire - Avenant n°3 : extension du bassin extérieur.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président, ou son représentant, à signer un avenant n° 3 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du centre aquatique communautaire ;
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout autre acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-243	LOISIRS – DSP gestion du centre aquatique communautaire - Convention tripartite de financement.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président, ou son représentant, à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention tripartite de financement réglant les modalités financières de l'extension du centre aquatique communautaire ;
 - le nouvel acte d'acceptation de la cession Dailly de créances relatives à la SFE1 ;
 - le nouvel acte d'acceptation de la cession Dailly de créances relatives aux indemnités de résiliation du contrat de concession.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-244	EMPLOI – Maison de l'Emploi – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de 3 VALS AMENAGEMENT - Exercice 2017 et prévisions 2018
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

après avoir pris connaissance du compte rendu annuel de l'opération « Maison de l'Emploi » concédée à 3 Vals Aménagement et conformément aux dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales :

- donner acte à 3 VALS AMENAGEMENT de la transmission du compte rendu annuel pour l'opération « Maison de l'Emploi » concernant l'exercice 2017-2018 ;
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-245	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Le Lab - pôle d'entreprises d'Agglopolys - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité de 3 VALS AMENAGEMENT - Exercice 2017 et prévisions 2018
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de, après avoir pris connaissance du compte rendu annuel de l'opération « Le Lab » concédée à 3 Vals Aménagement et conformément aux dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales :

- donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte rendu annuel pour l'opération « Le Lab » pour l'exercice 2017-2018 ;

- de verser à 3 Vals Aménagement une participation complément de prix de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC au titre de 2018 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application des CRAC.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-246	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention à l'association « La maison des artisans d'art et métiers du Loir-et-Cher » pour l'année 2018
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention à l'association « La maison des artisans d'art et métiers du Loir-et-Cher » d'un montant total de 1 200 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-247	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Charte d'engagement French Tech Loire Valley
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'autoriser le Président d'Agglopolys à signer la charte d'engagement « French Tech Loire Valley » ainsi que toute pièce afférente à ce dossier

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-248	ENVIRONNEMENT – Maison de la Nature de Marolles - Renouvellement de la convention pluriannuelle d'exploitation, avec le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (période 2019-2021)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le programme défini pour les trois ans à venir et autoriser le Président à signer la convention avec le CDPNE pour les années 2019 à 2021.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-249	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – Soutien à la restructuration du CFA interprofessionnel de la Chambre de Métiers de Loir-et-Cher
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher d'un montant total de 500 000 € dans le cadre de la restructuration du CFA interprofessionnel, selon l'échéancier mentionné dans la convention prévue dans ce cadre ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention permettant le versement de cette subvention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;

Les crédits seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération de Blois dès lors que les autorisations d'urbanisme seront obtenues et les marchés de travaux attribués

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-250	CULTURE – Enseignement Musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la Communauté d'agglomération de Blois - Demande de subvention 2018 auprès de la DRAC Centre-Val de Loire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter auprès de la DRAC Centre-Val de Loire, pour l'année 2018, une subvention supérieure à celle versée en 2017,
- autoriser le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-251	CULTURE – Bibliothèques d'Agglopolys - Acquisitions d'ouvrages patrimoniaux - Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions des bibliothèques (FRRAB)
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB) et autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 20h10.

***Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE***

***Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées
Hôtel de Ville - 2^{ème} étage - aux horaires d'ouverture du public.***